

Le jeudi 30 août 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

HANDICAP ET RENTREE SCOLAIRE

Une rentrée comme tout le monde avec tout le monde ?

Alors que la rentrée scolaire approche et à l'heure de la concertation sur la refondation de l'école lancée par le gouvernement il y a quelques semaines, l'APF tient à souligner les avancées mais surtout les points de vigilance à avoir pour cette année en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap. Des avancées grâce à la création de l'aide mutualisée qui devrait permettre l'accompagnement de plusieurs enfants en fonction de leurs besoins spécifiques ; des points de vigilance car cette aide ne sera effective que pour les nouvelles demandes d'accompagnement et l'aide individuelle pourrait connaître des ratés avec la question du renouvellement des contrats aidés.

Vers une meilleure inclusion grâce à l'aide mutualisée...

Selon le décret relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportées aux élèves handicapés paru au Journal Officiel du 25 juillet et entré en vigueur de suite, deux types d'aide humaine sont définies et distinguées en fonction des besoins de l'élève : l'aide individuelle (AVSi) et l'aide mutualisée (assistant de scolarisation - ASCO).

L'aide mutualisée devrait permettre de mieux répondre aux besoins de certains élèves et constitue en cela un pas supplémentaire pour une école plus accessible et plus inclusive. En outre, elle ne pourra être apportée que par du personnel sous statut d'assistant d'éducation et en aucun cas par des contrats aidés, ce qui apporte la garantie d'avoir des personnes qui ont au moins le baccalauréat (sauf si aucune aide pédagogique) et un contrat de 3 ans.

...Mais des points de vigilance pour la rentrée 2012 !

La création de l'aide mutualisée peut être une réelle avancée en matière d'éducation inclusive. Toutefois, ce nouveau système ne sera pas effectif pour cette rentrée, sauf pour les toutes nouvelles demandes et il pose de toute façon la question de son pilotage, alors même que celui-ci ne va pas être simple !

En outre, des difficultés sont à craindre à la rentrée, puisque la majorité de l'aide individuelle est encore apportée par des contrats aidés (à quand le recours aux seuls contrats d'assistants d'éducation ?). Or, même si une solution a été apportée au problème du renouvellement des contrats qui arrivaient à échéance cet été, nombreux d'entre eux ont été rompus.

Aucun élève en situation de handicap ne doit cependant être privé de rentrée scolaire en raison de l'absence d'AVSi. En cas d'absence ou de problème d'accompagnement (non respect des heures) à la rentrée, l'APF conseille aux parents de contacter immédiatement la direction des services départementaux de l'éducation nationale de leur département (ex inspection d'académie) et/ou l'inspecteur de circonscription et met à leur disposition des modèles de courriers dans chacune de ses délégations départementales.

Pour l'APF, cette rentrée 2012 a donc valeur de « test » en attendant le résultat de la concertation sur la refondation de l'école lancée par le gouvernement il y a quelques semaines.

L'association espère voir pris en compte, dans la loi qui en découlera, les besoins de formation initiale des enseignants, de rythmes scolaires, d'évaluations... plus adaptés aux élèves en situation de handicap.

Contact presse :

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37